



GEMENG HABS

AVIS

Règlement communal d'urgence temporaire de circulation

Route barrée rue de l'Eglise à Eischen

En raison de la réalisation d'une tranchée en voirie dans la rue de l'Eglise à Eischen, le collège échevinal, lors de sa séance du 9 décembre 2025, a voté un règlement temporaire de circulation avec la teneur suivante :

- Art. 1 : Du mercredi, 10 décembre 2025 jusqu'au mercredi, 17 décembre 2025 inclus, toute circulation dans la rue de l'Eglise à Eischen est interdite sur le tronçon limité à la hauteur du bâtiment sis 24, rue de l'Ecole.

Art. 2 : La réglementation en question sera signalée conformément aux prescriptions afférentes du Code de la Route.

Art. 3 : Les infractions aux prescriptions du présent règlement seront punies conformément à l'art. 26 de la loi du 13 juin 1994 relative au régime des peines.

Eischen, le 9 décembre 2025
Pour le Collège Échevinal

Le Secrétaire

Le Bourgmestre

Paul Reiser



Serge Hoffmann